

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 10 MAI 2010

L'an deux mil dix, le dix mai, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Daniel SIFFERT, Jean-Marc WEBER et Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoints, Mmes Liliane GRUNEISEN, Sylvie PLAIN, Fabienne GARCETTE et Monique HEITZLER, Conseillères Municipales, MM. Bertrand MECHLER, Christophe SCHALLER, Daniel ROTHENFLUG et Vincent WERNER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS avec EXCUSE : MM. Bernard HORNY, Adjoint au Maire, Michel HAENNIG et Christophe HAWECKER, Conseillers Municipaux.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER.

M. Bernard HORNY, Adjoint, a donné procuration de vote à M. Daniel SIFFERT, Adjoint.

M. Michel HAENNIG, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Bertrand MECHLER, Conseiller.

M. Christophe HAWECKER, Conseiller, a donné procuration de vote à Mme Monique HEITZLER, Conseillère.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 09/04/2010
 - 2/ Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
 - 3/ Décision Modificative N° 1 au budget M 14
 - 4/ Renouvellement de la ligne de trésorerie
 - 5/ Recrutement d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)
 - 6/ Divers
-

M. le Maire ouvre la séance à 20 précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Il fait part des procurations suivantes :

- M. Bernard Horny, Adjoint à M. Daniel Siffert, Adjoint
 - M. Michel Haennig, Conseiller à M. Bertrand Mechler, Conseiller
 - M. Christophe Hawecker, Conseiller à Mme Monique Heitzler, Conseillère
- Puis, il adresse ses remerciements :

- à l'OMSL et à son Président pour la très bonne organisation du Forum 2010 de la Ronde des Fêtes le 17/04/2010,
- à la Société de Musique "Espérance" pour la sérénade du 1^{er} mai,
- au Corps des Sapeurs-Pompiers pour l'aubade du 02 mai,
- aux anciens combattants et à la clique des sapeurs-pompiers pour leur participation à la cérémonie du 08 mai ainsi qu'à celles et ceux qui ont préparé le verre de l'amitié,
- aux membres du Conseil Municipal des Jeunes qui ont accompagné le Maire à la Cérémonie Nationale du 8 Mai à Colmar en présence de M. le Président de la République et à Mme Sylvie Plain qui a assuré un covoiturage,

Il fait part ensuite des lettre et carte de remerciements émanant de :

- Mme M. Louise Liechtlé pour la carte à l'occasion de son 85^{ème} anniversaire,
- la Ronde des Fêtes pour l'accueil et l'apéritif offert dans le cadre du Forum 2010 qui s'est tenu à Wuenheim le 17/04/2010,

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2010

Le Procès-Verbal de la séance du 09/04/2010 est approuvé à l'unanimité.

2° / POINT : ARRÊT DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) :

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à décider d'engager l'élaboration d'un P.L.U. sur l'ensemble du territoire de la commune de WUENHEIM et les modalités, selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-9, L.300-2 et R.123-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 juin 2008 ayant prescrit l'élaboration du P.L.U. et défini les modalités de la concertation ;

Vu le bilan de la concertation présenté par M. le Maire.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré,

le conseil municipal est invité à décider :

1. – d’arrêter le projet de P.L.U. tel qu’il est annexé à la présente délibération ;
2. – de soumettre pour avis le projet de P.L.U. aux personnes publiques associées, ainsi qu’aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

La présente délibération et le projet de P.L.U. annexé à cette dernière seront transmis au sous-préfet de l’arrondissement de Guebwiller, ainsi qu’ :

- aux présidents du conseil régional et du conseil général ;
- aux présidents de la chambre de commerce et d’industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d’agriculture ;
- au président de l’établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de schéma de cohérence territoriale « Rhin-Vignoble-Grand’Ballon »;

Conformément au dernier alinéa de l’article L.300-2 I du Code de l’urbanisme, le dossier définitif du projet de P.L.U. tel qu’arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

Conformément à l’article R.123-18 du Code de l’urbanisme, la présente délibération fera l’objet d’un affichage en mairie durant un délai d’un mois.

Adopté à l’unanimité par le Conseil Municipal.

3° / POINT : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET M 14 :

La nouvelle application HELIOS de la Trésorerie ne permet plus d’intégrer les résultats de l’année précédente avec les arrondis. Il y a lieu d’intégrer les montants exacts avec centimes pour les comptes 001 et 002.

Le tableau ci-après retrace ces modifications, à savoir :

OBJET	Investissement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Forêt de Wuenheim	001 - 0,10	002 + 0,26
	2117 + 0,10	7023 - 0,26
Commune de Wuenheim	001 - 1,41	002 - 0,98
	2315 + 1,41	7021 + 0,98

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l’unanimité par le Conseil Municipal.

4° / POINT : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE :

Pour faire face au versement de diverses subventions (département, ...) restant en attente et des aléas budgétaires, il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie.

Deux établissements bancaires font les propositions suivantes :

- Caisse d'Epargne d'Alsace :
- 100.000 € au taux révisable indexé Euribor 3 mois + marge de 0,35 %,
Frais de dossier et commissions annexes : 150 €

- Crédit Mutuel du Grand'Ballon :
- 100.000 € au taux T4M + marge de 0,7 point
Frais de dossier et commissions : 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 100.000 €,
- retient et approuve l'offre du Crédit Mutuel du Grand'Ballon.

A préciser que M. le Maire, salarié du Crédit Mutuel et M. Weber, Adjoint au Maire, Président du Conseil de surveillance de la caisse de crédit mutuel du Grand'Ballon ont quitté la séance et n'ont pas participé au vote.

5° / POINT : RECRUTEMENT D'UN AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES (A.T.S.E.M.) :

Mme Valérie Rominger a donné sa démission de son poste d'ATSEM et de ce fait le recrutement d'un nouvel Agent s'impose pour la prochaine rentrée scolaire.

La procédure de recrutement a été lancée par le biais du Centre de Gestion du Haut-Rhin. La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 15/05/2010. Un premier tri des candidatures sera effectué par le Centre de Gestion. Un entretien avec 4-5 candidates aura lieu courant du mois de juin au Centre de Gestion de Colmar en présence du Maire, de l'Adjoint chargé des écoles, d'un représentant du Conseil Municipal, de la secrétaire de mairie et de la directrice de l'école maternelle.

La personne recrutée devra être titulaire du CAP de petite enfance et/ou lauréate du concours d'ATSEM.

Le Conseil Municipal prend acte de la procédure de recrutement d'un nouvel agent territorial spécialisé des écoles maternelles et charge le Maire du suivi de cette embauche.

6° / POINT : DIVERS :

- Notification de subvention du Conseil Général du Haut-Rhin : 2.007 € pour le parking créé sur la place de Gaulle dans le cadre de la première tranche des travaux de la rue Principale.
- Quête contre le cancer : la quête 2010 a rapporté 4.581 €. M. le Maire remercie chaleureusement les quêteurs, Mme Geneviève Felmy et MM. Daniel Rothenflug et Jean-Marc Wagner ainsi que les généreux donateurs.
- M. Rothenflug fait savoir que l'aménagement réalisé autour de la fontaine du haut du village est particulièrement réussi.

La séance est close à 20h35.

BILAN DE LA CONCERTATION

Par délibération du 20/06/2008 le Conseil Municipal a décidé de lancer la procédure de modification du POS en PLU issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000.

Les modalités de concertation prévues par la commune sont les suivantes :

Conformément aux articles L.123-6 et L.300-2 du Code de l'Urbanisme, une concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole, sera organisée dès le lancement des études et jusqu'au stade de l'arrêt du PLU selon les modalités suivantes :

La concertation sera organisée sous la forme d'une exposition permanente à la mairie, des travaux de l'élaboration du PLU en fonction de l'état d'avancement des études à savoir :

- Les études seront tenues à la disposition du public, en mairie aux heures habituelles d'ouverture pendant toute la durée de la révision jusqu'à l'arrêt du projet de révision ; Le dossier sera constitué et complété au fur et à mesure de l'avancement des études.
- Mise à disposition en mairie d'un registre où des observations pourront être consignées ;
- Tenue de deux réunions publiques d'information ;
- Publications dans le bulletin municipal ;
- Le public pourra faire part de ses observations auprès des élus lors de leur permanence.

La délibération de prescription fait l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et mention de cet affichage est fait dans un journal diffusé dans le département.

1. Les panneaux, affichages et publications

- La délibération prescrivant le PLU est affichée à l'intérieur de la mairie depuis la date de prescription.
- La publication de la prescription a été publiée dans un journal (L'Alsace)
- Quatre panneaux présentant le PLU, le diagnostic et le PADD ont été réalisés par l'atelier TOPOS, affichés en mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune.
- Les documents provisoires du PLU et validés pour la commune sont restés consultables en mairie tout au long de la procédure.
- Les comptes-rendus des réunions d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées sont joints au dossier disponible.

2. Les réunions

Le travail d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a eu lieu de octobre 2008 à avril 2010 et s'est notamment traduit par de nombreuses réunions :

- 16 réunions de travail en conseil municipal
- 1 réunion avec les exploitants agricoles, viticoles et le Syndicat Viticole le 20/10/2009
- 2 réunions PPA les 29 juin 2009 et 22 février 2010
- 2 réunions publiques en date du 01 juillet 2009 et 09 mars 2010.

3. Les courriers

Lors de la prescription de son PLU, la commune a envoyé des courriers d'information à l'ensemble des communes voisines, aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, aux chambres consulaires ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées. Ces mêmes destinataires ont été invités à participer aux deux réunions d'examen conjoint sur le PLU qui ont été organisées au cours de l'élaboration du PLU.

4. Le registre

Le registre de concertation est disponible à la mairie depuis la date de prescription. Il comporte 43 remarques de l'ordre de l'intérêt privé.